

Décision n° 2026-091

Portant autorisation d'installation de panneaux dans le Cœur du Parc national de forêts

Pétitionnaire : Parc national de forêts, représenté par son directeur, M. Philippe PUYDARRIEUX

Localisation du projet : Cœur du Parc national de forêts

Nature de la demande : Pose de panneaux routiers indiquant les sites d'accueil du public

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de forêts

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-4, L.331-26, R.331-18, R.331-19 et R.331-67 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le Parc national de forêts et approuvant sa charte ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2020 portant nomination de Philippe PUYDARRIEUX comme directeur de l'établissement public du Parc national de forêts à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu la charte du Parc national de forêts fixant les modalités d'application de la réglementation en Cœur (MARCœur), notamment ses modalités 4, 6 et 11 ;

Vu la délibération du Conseil scientifique n° 2026-046 du 23 septembre 2026 ;

Vu la demande formulée le 23 juin 2026 par Mme Margaux LION ;

Considérant le caractère permanent du panneau dont l'installation est demandée ;

Considérant la nécessité d'encadrer les travaux de signalisation pour garantir leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du Cœur et assurer la conservation du caractère de celui-ci ;

Considérant l'Orientation 14 de la Charte, notamment sa Mesure 3, ainsi que l'Orientation 16, Mesure n° 4, et le besoin de développer une signalétique adaptée pour faciliter l'identification par le public des lieux clés du Parc national de forêts que sont les Portes de cœur, les marais, les Maisons du Parc national et les sites archéologiques,

DÉCIDE

ARTICLE 1. Objet

- 1.1. Le Parc national de forêts est autorisé à faire procéder à l'installation des panneaux listés en annexe, aux emplacements précisés par celle-ci, sous réserve du respect des prescriptions énoncées à l'article 2 et conformément à la demande déposée.
- 1.2. L'utilisation de béton pour le scellement du panneau est autorisée.

ARTICLE 2. Prescriptions

- 2.1. Les panneaux situés sur le département de la Côte-d'Or seront posés par le Conseil départemental de la Côte-d'Or.

2.2. Les panneaux situés en Haute-Marne seront posés par le prestataire fournissant les panneaux (entreprise Signaux Girod, 881 Route des Fontaines, CS 30004 – Bellefontaine, 39401 Morez).

2.3. En fin de travaux, les chantiers seront laissés dans un parfait état de propreté.

2.4. La localisation de l'implantation des panneaux, ainsi que leur nature (type), doivent être conformes aux spécifications figurant en annexe de la présente décision.

ARTICLE 3. Durée

La présente autorisation de réalisation de pose de panneaux est valable jusqu'au 31 juillet 2027.

ARTICLE 4. Autres obligations et droits des tiers

La présente décision est délivrée sous réserve du droit des tiers et ne dispense pas le bénéficiaire de l'obtention des autorisations éventuellement prévues par d'autres législations.

ARTICLE 5. Publicité

5.1. La présente décision sera notifiée au pétitionnaire et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement (cf. : www.forets-parcnational.fr) conformément aux dispositions de l'article R.331-35 du code de l'environnement.

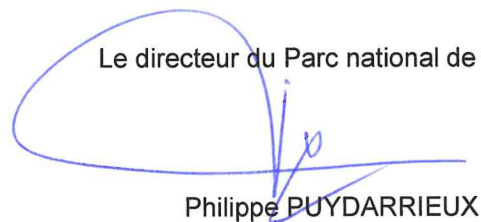
5.2. La présente décision sera communiquée aux services gestionnaires des routes concernées.

ARTICLE 6. Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent ou sur le site www.telerecours.fr.

À Arc-en-Barrois, 30/09/2026

Le directeur du Parc national de forêts,

A blue ink signature, appearing to be 'P. PUYDARRIEUX', is written over a large, loopy blue oval stamp.

Philippe PUYDARRIEUX



Annexe – Localisation de l'implantation et typologie des panneaux

id	commune	emplacement	type	taille lame	bride	lettrage	mât	pose	Texte	idéogramme	Pointe vers
Porte de cœur de Châtillon (Châtillon-sur-Seine, 21)											
PC-001	Châtillon-sur-Seine	D928/D16	D21	2200	114	100	existant (90)	remplacement mat	Porte de Cœur	ID15b	gauche
PC-002	Châtillon-sur-Seine	D928/D16	D21	2200	114	100	existant (90)	remplacement mat	Porte de Cœur	ID15b	droite
PC-003	Châtillon-sur-Seine	D16 / accès site	D21	1600	90	100	90 massif à créer		Porte de Cœur	ID15b + ID1a	gauche
PC-004	Châtillon-sur-Seine	Pace Joffre / rue Philandrier	D21	1600	114	100	existant (114)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b	droite
PC-005	Châtillon-sur-Seine	rue Philandrier	D21	1600	140	100	existant (140)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b	droite
Marais des Brosses (Recey-sur-Ource, 21)											
SA-005	Recey-sur-Ource	D928/D954	D21	1600	90	100	existant (90)	sur existant	Marais des Brosses	ID15b	droite
SA-006	Recey-sur-Ource	D928/D954	D21	1600	90	100	existant (90)	sur existant	Marais des Brosses	ID15b	gauche
SA-007	Recey-sur-Ource	D954/D102	D21	1900	76	100	existant (76)	sur existant	Marais des Brosses	ID15b	gauche
Maison de la Forêt et du Parc national (multi-sites, 21)											
MFPNF-001	Veunhautes-sur-Aube	D965	H31	2200	90	120	existant (90)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national suivre Recey-sur-Ource	ID15b	-
MFPNF-002	Châtillon-sur-Seine	D928	H31	2200	90	120	existant (90)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national suivre Recey-sur-Ource	ID15b	-
MFPNF-003	Saint-Broing-les-Moines	D996	H31	1600	90	120	existant (90)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national suivre Leugny	ID15b	-
MFPNF-004	Recey-sur-Ource	D928/D959	D21	1900	90	100	existant (90)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national	ID15b	gauche
MFPNF-005	Leugny	D928/D956 (rue Suzanne Lamy)	D21	1900	114	100	existant (114)	intervient avec voisin	maison de la Forêt et du Parc national	ID15b + ID1a	gauche
MFPNF-006	Leugny	D102h	D21	1600	76	100	existant (76)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national	ID15b + ID1a	droite
MFPNF-007	Leugny	D928/102h	D21	1900	90	100	existant (90)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national	ID15b + ID1a	gauche
MFPNF-008	Leugny	D928	D21	1900	-	100	-	en applique	maison de la Forêt et du Parc national	ID15b + ID1a	droite
MFPNF-009	Leugny	D928/D956 (route de Louesme)	D21	1900	90	100	existant (90)	sur existant	maison de la Forêt et du Parc national	ID15b + ID1a	gauche
Marais de Vau (Rochetaillée, 52)											
SA-001	Rochetaillée	D6	D21	1300	90 100 ?	90	100 ?	90 massif à créer	Marais de Vau	ID15b + ID1a	gauche
SA-004	Rochetaillée	D6	D21	1300	90 100 ?	existant (90)	existant (90)	sur existant (SA-001)	Marais de Vau	ID15b + ID1a	droite
SA-002	Rochetaillée	D6	D43	1300	90 100 ?	90	100 ?	90 massif à créer	Marais de Vau	ID15b + "400m"	gauche
SA-003	Rochetaillée	D6	D43	00:00	90 100 ?	90	100 ?	90 massif à créer	Marais de Vau	ID15b + "200m"	droite
			peinture	-	-	-	-	-	-	-	-
Porte de cœur (Auberive, 52)											
PC-006	Auberive	D428	D21	1300	90	100	existant (90)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b + ID1a	gauche
PC-007	Auberive	D428	D21	1300	90	100	existant (90)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b + ID1a	droite
-	Auberive	D428	-	-	-	-	90 massif à créer				
PC-008	Auberive	D428	D21	1300	90	100	existant (90)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b + ID1a	droite
PC-009	Auberive	D428	D43	1300	90	100	existant (90)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b + "100m"	gauche
PC-010	Auberive	D428	D43	1300	90	100	existant (90)	sur existant	Porte de Cœur	ID15b + "150m"	droite

Porte de cœur des Essarts (Arc-en-Barrois, S2)												
PC-011	Arc-en-Barrois	D10	D21	1300	90	100	90	massif à créer	Porte de Cœur	ID15b + ID1a		gauche
PC-012	Arc-en-Barrois	D10	D21	1300	90	100	90	sur existant (PC-11)	Porte de Cœur	ID15b + ID1a		droite
PC-013	Arc-en-Barrois	D10	D43	1300	90	100	90	90 massif à créer	Porte de Cœur	ID15b + "200m"		gauche
PC-014	Arc-en-Barrois	D10	D43	1300	90	100	90	90 massif à créer	Porte de Cœur	ID15b + "200m"		droite
Réserve intégrale (multi-sites, S2)												
RI-001	Châteauvillain	D107	B6D	650 80*40				massif à créer	-			
RI-002	Châteauvillain	D107	B6D	650 80*40				massif à créer	-			
RI-003	Châteauvillain	D107	M6 (max)	200*700				sur existant (RI-001)	sauf ayant droit			
RI-004	Châteauvillain	D107	M6 (max)	200*700				sur existant (RI-002)	sauf ayant droit			
SIL (Arc-en-Barrois, S2)												
SIL-001	Arc-en-Barrois	D3/D159	SIL	1000*150				existant	sur existant	<-- Siège du Parc national		gauche
SIL-002	Arc-en-Barrois	D3/D6	SIL	1000*150				existant	sur existant	Siège du Parc national -->		droite
SIL-003	Arc-en-Barrois	D3/D10	SIL	1000*150				existant	sur existant	Siège du Parc national -->		droite
SIL-004	Arc-en-Barrois	Rue Amédée Pierre/Rue Anatole Gab	SIL	1000*150				existant	sur existant	Siège du Parc national -->		droite